Pour un Congrès d'union
Mars 2004 c'est demain mais il n'est pas trop tard :
à la réunion du 11 janvier à Nancy le bon sens doit l'emporter.

Rochefort le 2 janvier 2004

Chères amies et chers amis de la Commission nationale des statuts,

Les circonstances exigent que nous abordions franchement la question du Congrès de Paris, sans oublier que les opposants d'aujourd'hui seront les partenaires de demain. Ce topo abordera les questions de fond en respectant les personnes, car, j'en suis convaincu, chacun d'entre nous veut servir la Polonia de son mieux et assurer le succès du Congrès de mars 04.

Au terme de deux ans et demi de cheminement les amis de la Pologne et la Polonia de France sont invités au Congrès de Paris de mars 2004, organisé par l'association « Congrès national Polonia Paris 2003 », en collaboration avec des membres de l'association « Concorde ».

Voici un petit historique,

Le Carrefour de Rochefort qui a réuni en juin 2001, en présence de S. E. l'Ambassadeur de Pologne, du Recteur de la Mission catholique polonaise, et de nombreuses personnalités, plus de 200 militants et responsables d'associations venus de la France entière, a vu la *prise de conscience par la Polonia de France,* de sa grande vitalité mais aussi de l'absence d'une structure de liaison, de représentativité, et de service commun.
Ainsi a été prise la décision de créer le *« Conseil de la Polonia de France ».*

Au terme du Carrefour de Rochefort mission a été confiée à l'association du Nord-Pas de Calais « Congrès Polonia en France » d'organiser le Congrès de Lens, tandis qu'à l'échelon national et inter-associatif *devait être élaborée la Charte de la Polonia de France.*
Ce qui a eu lieu, et, à Paris, de nombreuses réunions inter-associatives se sont succédées dès septembre 2001 de telle sorte qu'*en juin 2002 une version consensuelle de la Charte était prête pour le Congrès de Lens.*
Lors du Congrès de la Polonia de Lens, en juillet 2002, ce texte fondateur a été plébiscité, en présence de S. E. l'Ambassadeur de Pologne, du Recteur de la Mission catholique polonaise, et de nombreuses personnalités, par plus de 200 militants et responsables de la Polonia de France, sous la présidence du très regretté Jean-Pierre GRZESZCZYK.

Au terme du Congrès de Lens mission a été confiée à l'association parisienne « Congrès national Polonia Paris 2003 » (ACNPP03) d'organiser *matériellement* le Congrès de Paris, tandis que devait se mettre en route, sous l'égide de la *« Commission nationale des statuts »,* l'élaboration des statuts du futur Conseil de la Polonia de France *en collaboration avec toutes les associations de France de 2002 à 2003*, comme cela s'est fait pour la Charte, de 2001 à 2002. Il n'en a rien été, pourquoi ?

L'ACNPP03 « reprenant le flambeau » en juillet 2002 à Lens, responsable de l'organisation matérielle du Congrès de mars 04 a agi comme si la mise en place du futur Conseil de la Polonia en mars 2004 était également son affaire.
Ainsi peut s'expliquer l'absence de toute réunion de concertation nationale sur les statuts et sur le futur Conseil de la Polonia, à Paris, de juillet 2002 à septembre 2003, si l'on excepte, bien entendu, la réunion de Vaudricourt de juillet 03,organisée par J.P. GRZESZCZYK, pour relancer le mouvement.

C'est ainsi que la « Commission nationale des statuts », proposée en septembre, **n'a été reconnue que le 11 octobre 2003** par les 270 membres de la Polonia de France réunis à l'ambassade de Pologne et que la première réunion de travail de cette Commission n'a eu lieu que le 23 novembre 2003 à Clermont-Ferrand. La prochaine réunion devant avoir lieu le 11 janvier 2004 à Nancy, et la dernière le 8 février 2004 à Lille.

Ici se pose la question de l'interprétation de la Charte de la Polonia adoptée à Lens,
Lisons le texte de cette Charte : « *la Polonia de France réunie à Lens en juillet 2002 ..... institue entre les adhérents à la présente Charte une instance représentative dénommée : Conseil national de la Polonia de France ».*
Faut-il comprendre que le « Conseil national de la Polonia »

- ce sont les associations réunies en Congrès à Lens + celles qui les rejoindront plus tard ?
- ou s'agit-il de la proclamation solennelle du principe de la création, à venir, du « Conseil national de la Polonia » ?

1/ Selon le projet de statuts de l'association « Concorde » la 1ère interprétation est la bonne :
« Le Conseil national de la Polonia de France ....se compose des associations réunies en Congrès national à Lens les 5 et 6 juillet 2002 constituées en assemblée et de toutes autres personnes physiques ou morales qui auront adhéré à la Charte et aux présents statuts. Préambule, page 1 »
« Pour devenir membre il faut être admis comme membre par une majorité des deux tiers des voix des membres du Conseil national en réunion d'un quorum d'au moins la moitié de ses membres. Article 5, page 2 »
Si, en effet,« *Le Conseil national de la Polonia de France ....se compose des associations réunies en Congrès national à Lens les 5 et 6 juillet 2002 constituées en assemblée »* il n'y a plus qu'à élire en mars 2004 le bureau « *le Congrès national élit les présidents du Conseil national ...ainsi que le bureau. Article 10, page 3».*
2/ Les organisateurs du Congrès de Lens pensent, quant à eux, que la Polonia réunie à Lens a seulement fixé le principe de la création du Conseil national de la Polonia de France.
3/ Quelle est la position de l'ACNPP03 ?

Si la 1ère interprétation est retenue les associations qui se réuniront à Paris constituent déjà le Conseil national de la Polonia et leurs délégués n'auront plus qu'à voter pour désigner le bureau et clore la question. Cette solution est « centralisée » puisque ce sont des associations isolées, venues des 4 coins de la France, et non pas regroupées en régions, qui prendront part au vote.
Comment, dans ces conditions, faire voter les congressistes de mars pour désigner le bureau, ou tout autre instance, alors qu'il n'y a pas eu de débat national sur la structure et le mode de fonctionnement du futur Conseil de la Polonia ? De plus les candidats sont inconnus.

Centralisation ou régionalisation ? Il faut que la Polonia de France donne son avis

a/ La centralisation du Conseil de la Polonia de France.
Cette solution est simple : chaque association reconnue de la Polonia ou d'amitié franco-polonaise, existant depuis au moins 1 an, et dûment déclarée, peut, à raison d'un délégué pour 50 membres avoir droit à un délégué qui votera pour élire le bureau du Conseil de la Polonia qui siégera à Paris. Telle est la proposition de l'association « Concorde », (reprise par l'ACNPP03 pour ce qui concerne la désignation des délégués au Congrès de Paris de mars prochain : 1 délégué pour 50 membres).
Cependant cette règle mathématique fait peu de cas des associations de la Polonia dynamiques mais peu nombreuses, car situées dans de petites villes, ou composées d'anciens combattants dont les rangs s'éclaircissent chaque année.
De plus, la province (même le Nord-Pas de Calais) risque de ne pas peser lourd dans les décisions de Paris qui jouit déjà de l'avantage d'une position centrale, de la proximité des centres de décision, d'information, etc….,

Enfin, où, et à quel coût, réunir une masse aussi imposante de délégués ? Nous avons déjà une petite idée de ce problème avec le contingentement que nous impose le Sénat pour le Congrès de la Polonia de mars 2004, au prix de l'exclusion des accompagnants de la salle des débats.

b/ La régionalisation.

Cette solution permet le flux des informations et des décisions dans les 2 sens, des régions vers le siège, et du siège vers les régions, tout en assurant au Conseil une large assise nationale. L'élection des délégués de la Polonia s'effectuera lors de Congrès régionaux, facilement accessibles aux militants. *Les délégués des régions se réuniront ensuite en Congrès national à Paris pour choisir le futur Conseil de la Polonia de France.*

Certaines actions impliquent un cadre régional, d'où le besoin de « Conseils régionaux de la Polonia » capables de régler les problèmes locaux et d'être des interlocuteurs reconnus par le « Conseil de la Polonia de France » siégeant soit à Paris, soit à Lille.

On appelle cela un contre-pouvoir.

Lors de la grande réunion de la Polonia du 11 octobre 2003, à l'ambassade de Pologne, une majorité de militants de la Polonia penchait pour une solution régionale lors de l'atelier « représentativité », animé par M. JUSSAC et moi-même.

Découper la France en régions certes, mais comment ?

- en 3 régions : Paris, le Nord, et le reste de la France ?
- 11 régions (c'est la proposition de la Coordination FP du Sud-Ouest), ou plutôt 22 ?

Si la version « régionale » est choisie ce sera au Congrès de la Polonia de Paris de choisir le découpage puis de fixer règles et dates des scrutins régionaux et du Congrès national.

Nous sommes de grandes filles et de grands garçons, responsables d'associations, voire de régions, la réunion de Nancy est *notre* réunion, voici la proposition de programme de réunion que nous soumettons à notre hôte et ami le Président BARTELA :

1/ Accueil des nouveaux animateurs nationaux,
2/ Fixation des règles de fonctionnement de notre groupe afin de prendre les décisions qui s'imposent et devenir les acteurs d'un Congrès qui est le Congrès de toute la Polonia
3/ Discussion avec les dirigeants de l'ACNPP03 sur la façon dont seront menés les débats sur les statuts du futur Conseil lors du Congrès de Paris et définir une position commune
4/ Rédaction et diffusion d'un document destiné à préparer la Polonia de France au Congrès de mars 2004 au grand débat qui lui permettra de choisir le type de Conseil de la Polonia qu'elle désire. Telle est désormais l'urgence.

Le Sénat est considéré par la classe politique française comme le *Grand Conseil des villages de France*, réunissons donc au Sénat, en mars 2004, *les responsables de la Polonia de France pour fumer le calumet de la paix et trouver un consensus sur le type de Conseil de la Polonia que nous voulons*. L'élection des instances représentatives aura lieu lorsque nous aurons réglé cette question, faisons un pas après l'autre.

Uklony dla Pan i usciski dloni dla Panow, szczesliwego Nowego Roku,

Thaddée GRZESIAK, président de la Coordination franco-polonaise du Sud-Ouest,
organisateur du Carrefour de la Polonia de Rochefort, vice-président du Congrès de la Polonia de Lens,
animateur national Commission des statuts, chargé de la représentativité.

Liste des animateurs nationaux de la Commission nationale des Statuts
Ou des personnalités pouvant l'être
Réseau des correspondants du futur Conseil de la Polonia de France

Rochefort le 24 décembre 2003

- Mme Anne-Marie WOZNIAK-SAPORTE, présidente de l'ass. « sur un air de Pologne
Animatrice nationale « Rhône-Alpes et Auvergne »
Les Campanules appart. 11 25 rue Victor Basch 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.27.72.16 / 06.64.28.30.79 fax : 04.73.91.49.24
courriel : amws.suadp@wanadoo.fr

- Mme Alina CHABANIS, présidente de l'ass. « Al'EST »
Animatrice potentielle « Rhône-Alpes »
Quartier Mège 26780 Allan Tél : 04.75.46.68.28 fax : idem courriel : alina@ifrance.com

- Mme le Dr Claudine KIEDA, présidente de l'ass. « Loire et Vistule »
Animatrice potentielle Centre
46 ter rue Ste Catherine 45000 Orléans tél dom : 02.38.53.67.36 fax : 02.38.25.55.61
courriel : kieda@cnrs.orleans.fr

- Mme Alexandra CHACUN, présidente de « France-Pologne Finistère »
Animatrice potentielle Bretagne
4 allée Ronsard 29900 Concarneau tél : 02.98.97.42.23 port : 06.82.19.66.63

- M. Jean VAURIOT, secrétaire général de l'ass. « Amicale F-P du Var »
Candidat à l'animation nationale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Le Kalliste Bat D 267 Bd Charles Barnier 83000 Toulon Tél : 04.94.62.65.19

- M. Christophe JUSSAC, président de la « Communauté F-P Paris »
Animateur national Paris-Ile de France, chargé de la représentativité
112 rue Rambuteau 75001 Paris tél dom : 01.42.21.42.01 fax dom : 01.44.52.49.45
tél trav : 01.44.52.49.00 fax trav : 01.44.52.49.45 port : 06.11.53.07.96 courriel :
afrei75@yahoo.fr

- M. Piotr MOSZYNSKI , vice-président de l'ass. « Congrès national Polonia Paris 2003 »
Animateur national Paris-Ile de France
1 rue des Mouettes 78960 Voisins le Bretonneux tél : 01.30 64.72.70 fax : 01.30.64.80.47
port : 06.12.86.69.66 courriel : piotr.moszynski@vnumail.com

- M. C. Pierre ZALESKI, président de la Société Littéraire et Historique Polonaise
Animateur potentiel Paris-Ile de France
6 quai d'Orléans 75004 Paris Tél : 01.55.42.83.81 / 01.55.42.83.83 fax : 01.46.33.36.31

- M. Jan PANKIEWICZ, vice-président de l'ass. « échanges F-P le Havre »,
Animateur national Normandie-Picardie-Mayenne
64 Bd Clémenceau 76600 Le Havre Tél dom : 02.35.41.19.26 tél trav : 02.35.98.73.74 fax
trav : 02.35.26.80.49 port : 06.82.47.55.83 courriel : jan.pankiewicz@anpe.fr

- M. Witold HERETYNSKI, vice-président de la « Maison de la Polonité »
Animateur national Nord-Pas de Calais
26 rue du Château 59100 Roubaix Tél : 03.20.73.97.04 fax : idem port : 06.61.12.97.04
courriel : h.stys@free.fr

- M. Jedrzej BUKOWSKI, président du Club Polonia Nord
Animateur national Nord-Pas de Calais
3101 résidence Cîteaux Parc St Maur 59800 Lille tél : 03.20.74.03.87 fax : idem port : 06.68.64.58.49 courriel : theme.version@free.fr

- M. Czeslaw BARTELA, président des Anciens Combattants et réservistes Polonais en F.
Animateur potentiel Est
11 rue de la Commanderie 54000 Nancy Tél trav : 03.83.90.10.70 fax : 03.83.28.55.28
port : 06.73.98.90.22 courriel : czeslaw@francecom.net

- M. Jean-Claude KOCIOLEK, président de l' « amicale régionale F-P »
Animateur potentiel Marne Bourgogne
12 rue de Haute Borne 51430 Tinqueux tél : 03.26.08.57.87 fax : idem courriel : arfp@wanadoo.fr

- M. Victor BORGUS, président du « Congrès Polonia en France »
Animateur potentiel Nord-Pas de Calais
9 rue Jerzy Popieluszko 62400 Béthune tél : 03.21.68.93.13

- Mme Régine WAWRZYNIAK, secrétaire du « Congrès Polonia en France »
Animatrice suppléante de M. BORGUS, le cas échéant,
105 Place de la gare 62150 Houdain tél : 03.21.65.82.13 port : 06.79.02.18.10

- M. Thaddée GRZESIAK, président de la « Coordination F-P du Sud-Ouest »
Animateur national Sud-Ouest, chargé de la représentativité
5 rue Anatole France 17300 Rochefort tél : 05.46.99.47.65 / 05.46.99.56.99 fax : 05.46.87.16.59 port : 06.62.23.56.99 courriel : tad.grzesiak@wanadoo.fr

Serdecznie pozdrawiam

Thaddée GRZESIAK, président de la Coordination franco-polonaise du Sud-Ouest
Animateur national Sud-Ouest, chargé de la représentativité au sein de la Commission nationale des statuts.